

Lettre de Philippe de VILLIERS aux Français d'Afrique du
Nord,
Pieds Noirs et Harkis

Quarante-cinq après cette grande déchirure qu'a constitué pour notre pays l'arrachement à leur terre natale et l'exode de plus de un million de nos compatriotes, force est de reconnaître que la France n'a toujours pas rempli les obligations quelle a contractées à leur égard.

Les Français d'Algérie ont su, cependant, conserver leur dignité et cet amour de la France qui ne leur a jamais fait défaut alors même qu'ils pouvaient considérer légitimement que celle-ci les avait abandonnés.

Il est grand temps, désormais, que notre pays accomplisse à l'égard de nos compatriotes Français d'Afrique du Nord, malmenés par l'histoire, le geste solennel de réconciliation et de reconnaissance que l'on attend de lui.

Cette reconnaissance morale et historique passe pour moi, en premier lieu, par le refus de l'autoflagellation et de toute repentance de la France sous la pression d'une pensée historique unique et d'une histoire militante de la guerre d'Algérie et de la présence française en Algérie qui n'a pour objet que d'ouvrir le procès permanent de la France et des Pieds Noirs.

L'unité de notre pays ne se fera que si nous proposons à nos compatriotes d'assumer dans une harmonie nouvelle notre histoire commune et de partager nos héritages.

Un peuple que l'on condamne à la pénitence perpétuelle et dont les chefs préfèrent fêter les défaites plutôt que les victoires n'a aucun avenir.

C'est la raison pour laquelle, je suis favorable à ce que l'on honore les grandes pages de notre histoire, que l'on commémore ainsi Austerlitz, que l'on rende hommage à l'oeuvre positive de la France outre-mer.

J'entends, pour ma part, placer au premier rang de ce devoir de mémoire de la France, l'hommage à rendre aux Français d'Algérie.

Cela exige, bien évidemment, au préalable que soit fermement rejetées et condamnées les outrances et les insultes du Président Algérien Bouteflika qui a atteint le sommet de l'ignominie en exigeant de notre pays qu'il libère sa conscience sur son attitude génocidaire.

Cela est, à juste raison, totalement insupportable aux yeux d'une grande majorité de nos compatriotes.

J'ai été amené, comme vous le savez, à condamner sans ambiguïté non seulement ces propos inacceptables mais aussi l'absence de réaction du chef de l'Etat de même que les discours de repentance prononcés à Alger par certains hommes politiques français.

Dans l'immédiat, la France doit mettre un terme au projet de signature d'un traité d'amitié avec le Président BOUTEFLIKA et exiger de l'Algérie qu'elle reconnaisse également les crimes commis à l'encontre des Pieds Noirs et des Harkis.

Il faut qu'elle exige, aussi, sans condition de l'Algérie, la libre circulation des Harkis.

Si nous pouvons appeler de nos vœux une réconciliation entre les peuples Français et Algérien, en revanche, un traité d'amitié ne saurait être signé que sur la base d'une amitié sincère et réciproque et non en cédant aux exigences algériennes en faveur d'une repentance de la France.

Ce devoir de mémoire de la France doit aussi passer par la réaffirmation du droit des rapatriés à l'expression de leur mémoire et par la reconnaissance par l'Etat non seulement de leur oeuvre en Afrique du Nord mais aussi de sa responsabilité dans les drames survenus.

Je suis, ainsi favorable, à ce que la France reconnaisse de manière définitive comme positive l'oeuvre des Français d'Algérie, mention scandaleusement abrogée dans la loi du 23 février 2005 sur les rapatriés et qu'elle inscrive dans les manuels scolaires une histoire équilibrée qui ne masque pas les aspects positifs de la colonisation de même que les drames subis par les Pieds Noirs et les Harkis.

Il faut que toutes les communautés aient un droit équivalent à l'expression de leur mémoire et au souvenir de leurs drames et de leurs souffrances et qu'elles puissent rendre hommage librement à leurs morts et à leurs martyrs.

Il n'est pas acceptable que certaines manifestations d'hommage organisées par des associations de rapatriés soient interdites alors même que se réunissent sans contrainte les thuriféraires des porteurs de valises ou du terrorisme du FLN.

Mais il faut que notre pays aille plus loin.

Ainsi, la France s'honorerait à accomplir le geste solennel et officiel de reconnaissance de sa responsabilité dans l'abandon et le massacre de plusieurs dizaines de milliers de nos compatriotes Harkis qui ont jadis fait confiance à notre pays et de sa responsabilité dans l'abandon de milliers de Pieds-noirs assassinés et disparus notamment après le 19 mars 1962.

Elle doit reconnaître les dates emblématiques de souffrance d'une communauté attachée à la France, celle de la fusillade de la rue d'Isly, le 26 mars 1962 à Alger, et celle de la terrible journée du 5 juillet 1962 à Oran.

Par ailleurs, il est indispensable que la culture et l'histoire des Français d'Algérie soient reconnues en permettant aux Pieds Noirs et aux Harkis d'avoir droit de citer dans le Mémorial National de la France Outre-Mer de Marseille dont ils sont aujourd'hui exclus de même que dans la Fondation pour la Mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie, projet demeuré aujourd'hui lettre morte alors qu'il était prévu par la loi du 23 février 2005.

De même l'action de restauration et de préservation des cimetières en Algérie doit être accélérée et le rapatriement des sépultures pour les familles qui le souhaiteraient doit être entièrement pris en charge par l'Etat Français.

En outre, ce devoir de mémoire ne serait pas complet si la France ne levait pas toute ambiguïté sur la date de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie en confirmant le 5 décembre comme journée nationale d'hommage aux morts de cette guerre et en refusant toute officialisation du 19 mars 1962.

C'est la position que j'ai prise en qualité de Président du Conseil Général de la Vendée, qui ne reconnaît qu'une seule date, celle du 5 décembre.

Enfin, il me semble légitime qu'une ultime loi d'indemnisation soit adoptée qui prenne en considération l'ensemble du contentieux existant que ce soit en matière d'indemnisation des biens immobiliers, de réinstallation, de désendettement, question sur laquelle mon ami le Député Jérôme RIVIERE a fait des propositions de règlement des dossiers en souffrance, où bien encore, de validation des activités exercées outre mer par les rapatriés et de prise en compte du contentieux mobilier franco/tunisien.

Les Pieds Noirs et les Harkis ont montré au cours des années passées qu'ils avaient aimé la France plus que tout en contribuant notamment pour une large part à la libération du territoire.

La France à son tour se grandirait si elle marquait solennellement son attachement aux Français rapatriés d'Afrique du Nord en leur réservant la place qui leur revient au sein de la communauté nationale et en reconnaissant sa responsabilité à leur égard..

C'est le défi que je souhaite relever, si je suis élu, et l'ambition qui est la mienne en n'oubliant jamais ce que je dois aux Pieds Noirs et aux Harkis qui ont su, en un autre temps, soutenir et entourer ma famille, au moment où mon père, officier de l'Armée Française, payait le prix de son engagement en faveur de notre cause commune.

Philippe de VILLIERS